Bapt d'anne catherine Bauchier

anne Catherine Bauchier fille naturelle et legitime de jean pierre et de Claire Roche est née le trente de juin et a été baptisée le premier de juillet mil sept cent quarante quatre. le parrain a été ~~jean~~ Roche et la marraine anne Guiol le pere et le parrain ont signé. die decima sexta post ortum obiit.

Roche jean pierre bauchier Rouvier prêtre

Mort de Joseph Lubac

Joseph Lubac fils de ballazart et d'anne Meiriez agé d'environ neuf mois est mort et a été ensevely dans le cimetiere de cette parroisse le premier du mois de juillet mil sept cent quarante quatre

Denaur curé

Bateme de jean Joseph vachier

Jean joseph vachier fils naturel et legitime de dominique et de Claire Bonnet est né le dix du mois de juillet mil sept cent quarante quatre, et a été batisé par moy curé soussigné le même jour. le parrain a été jean Batiste Bonnet, et la marraine Marguerite aubert ~~son épouse~~ grand pere, et grand-mere dudit jean joseph vachier batisé. Denaur curé

Rouvier prêtre

Mort de Catherine Girard

Catherine Girard fille de pierre, et de rose Siley est morte le douze du mois de juillet mil sept cent quarante quatre agée de neuf mois, et a été ensevelie par moy curé soussigné le treize dans le cimetiere de cette parroisse de la garde

Denaur curé

Mariage de françois Venel avec Rose Ranuselle

L'an mil sept cent quarante quatre et le quinze du mois de juillet le mariage accordé entre françois Venel fils de joseph travailleur, agé d'environ vingt et un ans, et d'Elizabeth flori, du lieu de la seyne d'une part, et Rose Ranuselle fille d'Etienne agée d'environ vingt ans, et de Marguerite Jaunette du lieu de Tourves habitant au cartier du pradet depuis plusieurs années d'autre; a été par moy prêtre soussigné celebré dans l'eglise parroissialle de ce lieu de la garde. trois publications faites intra missarum solemnia dans les parroisses de la seyne et de ce dit lieu, ainsi qu'il nous conste par l'attestation de mre Portanier curé de la seyne en date du [illegible] du courant, sans qu'il soit venu a notre connoissance aucun empechement tant canonique que civil. les parties authorisées de leurs pere et mere, et confessées et communiées; apres avoir exigé leur mutuel consentement je les ay marié par paroles de present et leur ay donné la benediction nuptiale selon le Rit de notre ste mere l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine en presence de joseph Banon, Guillaume Regnier, de jean joseph Reber, et de joseph agarrat temoins requis et soussignés.

Grequier joseph Reber agarrad

joseph Banon

Rouvier prêtre

Mort d'Elizabeth audibert

Elizabeth audibert fille d'henri et de magdaleine Nelien agée d'environ une année et demi est decedée et a été ensevelie dans le cimetiere de cette parroisse le vingt quatre de juillet mil sept cent quarante quatre.

Denaur curé Rouvier prêtre

Bapt de Victoire Gueit

Victoire Gueit fille naturelle et legitime d'antoine et de christine d'oullioulle est née et a été baptisée le trente et un du mois de juillet mil sept cent quarante quatre. le parrain a été antoine Bouisson et la marraine Victoire ferraton. ils ont tous illiterés.

Mort de ladite victoire gueit

Victoire gueit fille d'antoine, et de christine d'oullioules née le dernier jour du mois de juillet mil sept cent quarante quatre est morte le lendemain le premier du mois d'aoust et a été ensevelie dans le cimetiere de cette parroisse. Denaur curé

Rouvier prêtre

Mariage d'honnoré Gueit avec marie anne Rebout

L'an mil sept cent quarante quatre et le quatrieme du mois d'aoust le mariage accordé entre honnoré Gueit fils a feu charles Gueit ménager de ce lieu agé d'environ trente deux ans et de feue Elizabeth Reben de ce lieu de la garde d'une part, et Marie anne Rebout fille d'antoine et de catherine aufren de ce dit lieu d'autre, a été par moy prêtre soussigné, celebré dans notre Eglise parroissiale; trois publications faites pendant trois dimanches consecutifs, intra missarum solemnia sans qu'il soit venu a notre connoissance aucun empechement tant canonique que civil. les parties confessées et communiées et ladite Rebout authorisée de ses pere et mere apres avoir exigé leur mutuel consentement, je les ay marié par paroles de present et leur ay donné la benediction nuptiale selon le Rit de notre ste mere l'eglise Catholique Aplique et Romaine en presence d'honnoré hugues, de jacques Gueit, d'honnoré Gesné, et de jean antoine agarrat temoins requis et soussignés.

hugues J gueit h. gene J. agarrt Rouvier prêtre